

SÉANCE DU COLLÈGE DU 18 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-2-01

Le collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3, L. 114-3-1 à L. 114-3-6 et R. 114-3 à R. 114-8 ;

Vu la délibération n° 2022-3-03 du 9 mai 2022 modifiée relative au règlement intérieur du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Après en avoir délibéré le 18 septembre 2024,

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er}

Le collège approuve le procès-verbal de la séance du mercredi 6 mars 2024.

ARTICLE 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet du Haut Conseil.

Le président de séance

signé

Paul Indelicato

Le président par intérim

signé

Stéphane Le Bouler

<p>Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents au moment du vote : 20 Abstentions : 0 N'ont pas pris part au vote : 0 Suffrages exprimés : 20 Contre : 0 Pour : 20</p>
--